

Compte rendu du conseil municipal du 13 Avril 2022

Convocation envoyée le 08 Avril 2022

Présents :

Mmes Georgette RAFFAILLAC, Isabelle BOTERF, Sandrine GERAUD
Mrs Laurent PELLERIN, Robert LEYMARIE, Daniel LACOMBE, Christophe AUREJAC, Yvon PICHON, Mathias NAVALON

Absents excusés :

Mrs Cyril DELGOULET, Arnaud BIGEAT

Pouvoirs :

Cyril DELGOULET à Laurent PELLERIN
Arnaud BIGEAT à Isabelle BOTERF

Ouverture de la séance à 17h45

1. Désignation du secrétaire de séance :

Mathias NAVALON

2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 14 Mai 2022 et signature des délibérations.

3. Délibération pour les taxes

Le conseil municipal vote les taux des taxes de l'état 1259 sans procéder à une augmentation.

Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

4. Délibération pour le budget du multiple rural

Multiple rural :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	19 285,94 €	19 285,94 €
Investissement	252 500,00 €	252 500,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

Commune :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	501 328,82 €	501 328,82 €
Investissement	326 660,89 €	326 660,89 €

Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

5. Délibération pour l'installation d'une pompe à chaleur pour un logement locatif

Plusieurs entreprises ont répondu à nos sollicitations, Le conseil décide de retenir l'entreprise « la moins disante », Mr VITRAT ZA de lescurade 19100 SAINT CERNAIN DE LARCHE. Les travaux devraient être réalisés à l'automne.

Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

6. Délibération pour travaux de voiries

Les travaux de voirie concernent la Route du Burg et la route de la Gelade. L'entreprise Lagarde et Laronze « charpenet » 24120 TERRASSON a été retenue.

Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

7. Délibération à titre gratuit à l'association « Les grands Espaces »

Le bail est renouvelé avec cette association pour une durée d'un an.

Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

8. Délibération pour l'attribution de subvention à titre privé pour le centre de loisirs

Une subvention est attribuée à la famille MOURIACOU pour la fréquentation de leur enfant au centre de loisirs.

Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal

9. Délibération de décisions prise dans le cadre de la délégation

Mr le MAIRE informe le conseil municipal qu'il a pris des décisions dans le cadre de sa délégation et n donne son compte rendu :

- Augmentation du loyer de Madame LEVY
- Changement du copieur et achat d'un écran tactile.

Le conseil prend acte de celles-ci.

10. Questions diverses

La fête votive est maintenue pour le weekend du 24 et 25 Juillet

Information sur les travaux que fait le SMBVVD24 (Syndicat Mixte des Berges du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne) sur la rivière « l'Elle ».

Séance levée à 19h13